



## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 2 juillet 2013 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand

Siège # 2 Bruno Montminy

Siège # 3 Huguette Robitaille

Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 5 Démissionnaire

Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

## **02 - MOT DU MAIRE**

### **2.0 - Mot du Maire**

Je tiens à féliciter les organisateurs et les bénévoles de « Saint-Gilles en fête » ainsi que ceux qui se sont impliqués dans « La Boucle » de Pierre Lavoie.

Nous soulignons aussi l'excellent travail qui a été produit pour la mise en place du terrain de jeux de l'édition 2013. Nous comptons 128 inscriptions, ce qui constitue notre record municipal pour le moment.

Nous prendrons un moment de réflexion sur la mise en place de tarif pour permettre à des municipalités voisines d'utiliser nos jeux d'eau.

En dernier lieu, j'aimerais vous signifier l'effort de la Commission Scolaire des Navigateurs pour absorber au maximum, à l'interne, les coupures demandés par le gouvernement provincial et ainsi ne pas pénaliser les citoyens en augmentant beaucoup les taxes scolaires

## **03 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

## 2.0 - Mot de la directrice générale

Nous avons des gens qui demandent pourquoi la piste cyclable ne traverse pas la municipalité de Saint-Gilles. Nous avons priorisés des bandes cyclables et laisser la MRC Lotbinière gérer le projet d'une piste cyclable dans l'ensemble de notre MRC.

## **04 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

### 4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Mélanie Grondin - Madame demande pourquoi nous avons tout de suite installé un dos d'âne à la limite du rang Saint-Pierre Nord à 70 km et Béland qui devient à 50 km. Elle trouve cette action très contraignante et aurait aimé que la municipalité intervienne autrement avant d'arriver à cette solution. De plus, elle signale qu'un coin de la bordure du dos d'âne est brisé et lève, ce qui est moins sécuritaire.

M. le Maire explique que présentement, c'est la meilleure solution connu pour ralentir la circulation dans le secteur. Nous avons aussi demandé à la Sureté du Québec d'être plus présente.

M. Gaétan Audet - M. Audet nous explique la teneur d'une situation fâcheuse qui s'est produite dans le rang Saint-Antoine le 4 juin dernier. Nous rencontrerons M. Audet au bureau municipal pour bien comprendre les tenants et aboutissants du dossier et trouver des solutions intéressantes pour chaque partie en tenant compte des lois et règlements en vigueur.

2013-07  
139

## **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - MOT DU MAIRE
- 3 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 4 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 5 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 6 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX
- 6.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013
- 7 - FINANCES
- 7.1 - Comptes à payer
- 7.2 - Avis de motion - règlement 465-13
- 8 - URBANISME
- 8.1 - Acceptation de permis - PIIA secteur vieux St-Gilles
- 8.2 - Appui au projet GO5 de l'UPA
- 8.3 - Fermeture, abolition et cession d'une partie de rue sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles
- 8.4 - Fermeture, abolition et cession d'une partie de rue sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles
- 8.5 - Avis de motion - Règlement 464-13
- 9 - LOISIRS
- 9.1 - Tarification - location de glace à l'aréna
- 9.2 - Acquisition pour remplacement - Caméra au Préau
- 10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS
- 10.01 - Appel d'offres pour les services d'entretien des rangs et des rues de la municipalité de Saint-Gilles durant la saison hivernale

- 10.02 - Appel d'offres pour les services d'entretien des stationnements de la municipalité de Saint-Gilles durant la saison hivernale
- 10.03 - Appel d'offres pour la pose de pavage dans les rangs et les rues de la municipalité de Saint-Gilles
- 10.04 - Libération du cautionnement
- 11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS
- 11.01 - Pas de sujet au dossier
- 12 - RESSOURCES HUMAINES
- 12.01 - Démission - M. Dominic Gosselin
- 12.02 - Engagement - Trois pompiers volontaires
- 13 - CONTENTIEUX
- 13.1 - Pas de sujet au dossier
- 14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
- 14.01 - Pas de sujet au dossier
- 15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS
- 15.01 - Pas de dossier au sujet
- 16 - VARIA
- 17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carole Dubois , appuyé par Huguette Robitaille

D'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## **06 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX**

### **6 - ADOPTION - PROCÈS VERBAUX**

**2013-07  
140**

#### **06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013**

#### **6.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence, il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Carole Dubois

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents.*

## **07 - FINANCES**

### **7 - FINANCES**

**2013-07  
141**

#### **07.01 - Comptes à payer**

7.1 - Comptes à payer

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

De payer les comptes du mois de juin 2013

- 34 104.15 \$ factures payées par chèque;
- 26 968.22 \$ dépenses incompressibles payées par liens électroniques;
- 88 819.67 \$ dépenses incompressibles payées par chèque;

Un montant de 36 930.60 \$ a été versé en salaires au cours du mois de juin 2013.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2013-07  
142**

**07.02 - Ajout de la route Têtu au projet de voirie de la saison estivale 2013**

7.02 - Ajout de la route Têtu dans la planification de réfection de route pour la saison estivale 2013

Attendu que, nous n'avions pas inclus la route Têtu dans les projets de voirie pour la saison 2013;

Attendu que, les projections budgétaires semblent être au-dessus de ce qui est réellement payé en date de cette rencontre;

Il est proposé par M. Michel Flamand

Que, nous incluons en option la route Têtu dans la programmation de travaux de réfection des routes de la saison 2013 en autant que cela n'affecte pas l'enveloppe budgétaire des travaux déjà inscrit.

Adopté sous le vote

4 personnes pour

1 personne contre

**07.03 - Avis de motion - règlement 465-13**

7.03 - Avis de motion est donné par Michel Flamand

Qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal, nous abrogerons le règlement 463-13 pour la réalisation de travaux de voirie sur le territoire de Saint-Gilles et que nous présenterons le règlement 465-13 qui décrète des travaux de voirie sur les rues Saint-Pierre Sud, du Moulin, du Boisé, des Bosquets, des Industries et la route Têtu ainsi que des travaux de dragage au Lac François et la phase 1 (un) du projet de dépôt à neige dans la municipalité de Saint-Gilles.

**08 - URBANISME**

**08 - URBANISME**

**2013-07  
143**

**08.01 - Acceptation de permis - PIIA secteur vieux St-Gilles**

8.01- Acceptation de permis - PIIA secteur vieux St-Gilles

· 1735 rue Principale, Jacques Lessard

· 1725 rue Principale, Léo-Gilles Demers

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

Numéro 2013-121 pour le 1735 rue Principale, afin de remplacer le revêtement de la toiture par les mêmes matériaux et de la même couleur;

Numéro 2013-124 pour le 1725 rue Principale, afin de repeindre l'écurie et les portes du garage de la même couleur;

Attendu que, ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 439-11 en considérant qu'elles font partie du secteur du vieux St-Gilles;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Bruno Montminy

D'accepter les travaux tels que le CCU le recommande au Conseil municipal.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2013-07  
144**

## **08.02 - Appui au projet GO5 de l'UPA**

### 8.02 - Appui au projet GO5 de l'UPA

Attendu que la coalition GO5 représente les producteurs agricoles sous gestion de l'offre;

Attendu que les productions sous gestion de l'offre au Canada sont le lait, le poulet, le dindon, les œufs de consommation et les œufs d'incubation;

Attendu que la gestion de l'offre est un moyen que se sont donnés les producteurs agricoles pour maintenir un équilibre en l'offre et la demande de leurs produits au Québec et au Canada;

Attendu que la gestion de l'offre est un modèle d'agriculture offrant de très nombreux avantages dont :

Un revenu juste pour les producteurs et les transformateurs et un prix juste pour les consommateurs,

Un approvisionnement régulier et de bonne qualité,

Des retombées économiques dans toutes les régions du Québec,

Une occupation du territoire,

L'absence de subventions de l'État comme revenu pour les producteurs;

Attendu que l'agriculture constitue un élément important des négociations qui se déroulent à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'accord de libre-échange Canada - Union Européenne et le Partenariat transpacifique;

Attendu que la coalition GO5 demande aux gouvernements du Québec et du Canada de réaffirmer le maintien de la position canadienne prise en novembre 2005, conformément à une position unanime adoptée par la Chambre des communes;

Attendu que la gestion de l'offre a de grandes retombées économiques sur les municipalités, les MRC, les entreprises régionales, etc.;

Il est proposé par Carole Dubois, appuyé par Claude Blais

D'appuyer la coalition GO5 et le maintien intégral de la gestion de l'offre.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

2013-07  
145

**08.03 - Fermeture, abolition et cession d'une partie de rue sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles**

8.03 - Fermeture, abolition et cession d'une partie de rue sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles

Attendu que, la municipalité est régie par le code municipal et la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Gilles ferme et abolit, en conformité avec les lois mentionnées ci-haut, la rue suivante :

L'ancien chemin montré à l'originnaire lot 3 839 591-P qui est situé entre les lots 3 838 771 et 4 090 908 à la description technique de M. Alain Gosselin, arpenteur géomètre, sous sa minute numéro 23205 daté du 31 mai 2013, totalisant une superficie de 63.1 mètres carrés;

Que, la fermeture et l'abolition de la rue font en sorte que ladite assiette du chemin abolit revient dans le domaine privé de la municipalité;

Que, le Conseil municipal accepte de céder ladite parcelle, d'une superficie de 63.1 mètres carrés, pour la somme de 100 \$ à Monsieur Guy Ferland de l'immeuble situé sur la route 269, comprenant les lots 3 838 771 et 4 090908;

Que, l'acquéreur devra défrayer les coûts de l'arpenteur-géomètre, du notaire et de tout autre professionnel jugé nécessaire afin de réaliser la transaction;

Que, s'il y a des installations d'utilité publique ou privée, telles que système d'aqueduc, d'égout, droit de passage, fossé d'égouttement, etc., l'acquéreur du terrain devra consentir, aux propriétaires desdites installations, un droit de passage ou une servitude;

Que, le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2013-07  
146**

**08.04 - Fermeture, abolition et cession d'une partie de rue sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles**

8.04 - Fermeture, abolition et cession d'une partie de rue sur le territoire de la municipalité de Saint-Gilles

Attendu que, la municipalité est régie par le code municipal et la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Huguette Robitaille

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Gilles ferme et abolit, en conformité avec les lois mentionnées ci-haut, la rue suivante :

L'ancien chemin montré à l'originaire lot 3 839 591-P qui est situé entre les lots 3 839 538 et 4 090 786 à la description technique de M. Alain Gosselin, arpenteur géomètre, sous sa minute numéro 23205 daté du 31 mai 2013, totalisant une superficie de 381.6 mètres carrés;

Que, la fermeture et l'abolition de la rue font en sorte que ladite assiette du chemin abolit revient dans le domaine privé de la municipalité;

Que, le Conseil municipal accepte de céder ladite parcelle, d'une superficie de 63.1 mètres carrés, pour la somme de 100 \$ à Madame Amélie Ferland et Monsieur Guy Ferland de l'immeuble situé au 1176 sur la route 269;

Que, l'acquéreur devra défrayer les coûts de l'arpenteur-géomètre, du notaire et de tout autre professionnel jugé nécessaire afin de réaliser la transaction;

Que, s'il y a des installations d'utilité publique ou privée, telles que système d'aqueduc, d'égout, droit de passage, fossé d'égouttement, etc., l'acquéreur du terrain devra consentir, aux propriétaires desdites installations, un droit de passage ou une servitude;

Que, le maire et la secrétaire-trésorière de la municipalité, soient, comme ils sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié à intervenir, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**08.05 - Avis de motion - Règlement 464-13**

8.05 - Avis de motion est donné par Bruno Montminy

Qu'à une séance ultérieure du Conseil, le règlement 449-12 sur les nuisances sera abrogé et remplacé par le règlement 464-13

**09 - LOISIRS**

2013-07  
147

## 9 - LOISIRS

### 09.01 - Tarification - location de glace à l'aréna

9.01 - Tarification - location de glace à l'aréna

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

De publier les tarifs de location de glace pour l'aréna de Saint-Gilles

- 115.00 \$ par heure pour le hockey mineur et le CPA de la MRC Lotbinière;
- 140.00 \$ par heure pour le hockey mineur et toute autre activité des gens de l'extérieur de la MRC de Lotbinière;
- 170.00 \$ par heure pour les activités adultes;

Les montants inscrits sont valides pour la saison 2013-2014 et sont toutes taxes incluses;

Pour les activités spéciales, des tarifs pourront être établis autrement, le conseiller qui est responsable du dossier loisirs et la directrice générale en seront informés par courriel dans les meilleurs délais;

Pour les activités scolaires, nous maintenons l'entente d'échange de service avec l'école Etienne-Chartier;

Les recettes seront inscrites au code budgétaire 01.234.79.011

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

2013-07  
148

### 09.02 - Acquisition pour remplacement - Caméra au Préau

9.02 - Acquisition pour remplacement - Caméra au Préau

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Huguette Robitaille

D'acquérir une nouvelle caméra pour contrer le vandalisme au Préau;

La dépense de 160.35\$ avant taxes sera inscrite au code budgétaire 02.701.72.521

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

## 10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

### 10 - VOIRIE, RÉSEAUX D'AQUEDUC & ÉGOUTS

2013-07  
149

#### 10.01 - Appel d'offres pour les services d'entretien des rangs et des rues de la municipalité de Saint-Gilles durant la saison hivernale

10.01 - Appel d'offres pour les services d'entretien des rangs et des rues de la municipalité de Saint-Gilles durant la saison hivernale

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Bruno Montminy

Que, le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à la

demande publique par le biais de SEAO au cours du mois de juillet 2013 pour les services d'entretien des rangs et rues de la municipalité de Saint-Gilles;

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2013-07  
150**

**10.02 - Appel d'offres pour les services d'entretien des stationnements de la municipalité de Saint-Gilles durant la saison hivernale**

10.02 - Appel d'offres pour les services d'entretien des stationnements de la municipalité de Saint-Gilles durant la saison hivernale

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Huguette Robitaille

Que, le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à la demande publique par le biais de SEAO au cours du mois de juillet 2013 pour les services d'entretien des stationnements de la municipalité de Saint-Gilles;

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2013-07  
151**

**10.03 - Appel d'offres pour la pose de pavage dans les rangs et les rues de la municipalité de Saint-Gilles**

10.03 - Appel d'offres pour la pose de pavage dans les rangs et les rues de la municipalité de Saint-Gilles

Il est proposé par Michel Flamand, appuyé par Carole Dubois

Que, le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à la demande publique par le biais de SEAO au cours du mois de juillet 2013 pour la pose de pavage dans les rangs et les rues de la municipalité de Saint-Gilles, l'acceptation des soumissions sera conditionnelle à l'autorisation par le MAMROT du règlement d'emprunt 463-13.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**2013-07  
152**

**10.04 - Libération du cautionnement**

10.04 - Cautionnement - Excavations Steve Beaumont

Attendu que, le contrat est terminé et a été exécuté à la satisfaction du Conseil municipal et du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Bruno Montminy, appuyé par Michel Flamand

De libérer le chèque de cautionnement de Excavations Steve Beaumont.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**11.01 - Pas de sujet au dossier**

2013-07  
153

**11.01 - Texte ici**

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

**12.01 - Démission - M. Dominic Gosselin**

12.01 - Démission de M. Dominic Gosselin

Il est proposé par Huguette Robitaille, appuyé par Claude Blais

D'accepter la démission de M. Dominic Gosselin à titre de premier répondant. Celle-ci est effective en date du 18 juin 2013.

Nous remercions M. Gosselin pour son travail à la municipalité de Saint-Gilles.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

2013-07  
154

**12.02 - Engagement - Trois pompiers volontaires**

12.02 - Engagement - Trois pompiers volontaires

Considérant que, les personnes inscrites à la formation - Pompier 1 nous ont transmis les documents légaux permettant de valider les conditions éthiques de leur travail;

Considérant que, nous recevrons par le biais du chef pompier M. Patrice Martel, dans les trente (30) jours suivant la résolution, une lettre attestant que les employeurs de chacun des nouveaux pompiers sera libéré sur le champ pour participer au combat incendie lorsque requis;

Considérant que, nous allons en collaboration avec le Chef pompier, le Conseiller responsable du dossier et la Directrice générale mettre en place un système d'embauche et de planification des formations requises pour le service des Incendies;

Il est proposé par Claude Blais, appuyé par Huguette Robitaille

D'engager, M. Etienne Saint-Hilaire, M. Mathieu Leblond et M. Patrick Côté à titre de pompier volontaire pour la municipalité de Saint-Gilles;

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

**13 - CONTENTIEUX**

**13 - CONTENTIEUX**

**13.01 - Pas de sujet au dossier**

*Pas de sujet au dossier*

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS**

**15 - SERVICE DES INCENDIES & PREMIERS RÉPONDANTS**

## **16 - VARIA**

### **16 - VARIA :**

Remerciement à Saint-Gilles en fête

**2013-07  
155**

#### **16.01 - Reconnaissance à Saint-Gilles en Fête**

16.1 - Reconnaissance à Saint-Gilles en Fête

Considérant que cette fête communautaire s'inscrit parfaitement bien dans les visées de la municipalité de favoriser les rassemblements populaires entre les nouveaux et les anciens résidents;

Considérant que l'événement rejoint les volontés du comité action Famille-Aînés qui souhaite la multiplication de rassemblements intergénérationnels;

Considérant la participation en progression qui est observée au fil des ans;

Considérant l'ampleur du travail effectué par les organisateurs et les bénévoles pour assurer la réussite de l'événement année après année;

Considérant l'implication financière de nombreux partenaires qui permet de rehausser la qualité de l'événement;

Considérant les retombées et la visibilité qu'engendre la tenue de cette fête;

Il est proposé par Robert Samson, appuyé par Bruno Montminy

Que le conseil reconnaisse publiquement le temps, l'énergie, le talent déployé par le comité organisateur de Saint-Gilles en Fête ainsi que l'implication de l'ensemble des bénévoles et partenaires qui en assure la réussite depuis la création de l'événement;

Que le conseil souligne la transition qui s'est effectuée brillamment cette année au sein de l'organisation, alors que la direction a été assumée par une nouvelle équipe;

En ce sens, que des remerciements et des félicitations soient adressés aux responsables de cette belle réalisation autant ceux actuels qu'antérieurs.

Que le conseil exprime le souhait de voir cet événement se perpétuer et à cette fin, offre sa franche collaboration.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

### **17 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE :**

## **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21h30

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

---

Robert Samson, maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière